



Ils craignent la mise en place de zones de non-pêche

Les pêcheurs inquiets

Réunis en assemblée générale, vendredi, le comité des pêcheurs amateurs granvillais veut faire bloc. Il craint la mise en place de zones de non-pêche dans le parc main normand-breton.

Le comité est déjà affilié à la Fédération Nationale des Pêcheurs Plaisanciers et Sportifs Français. Il encourage « vivement » chacun de ses 467 membres, à rejoindre individuellement les 30 000 adhérents de la FNPPS. Le nombre faisant la force, la représentation de la fédération, au sein du conseil de gestion du parc marin normand breton, n'en sera que plus forte. Dans ce parc, des aires marines seront protégées, dont l'étude a été officiellement lancée en février dernier. Les discussions portent encore sur le périmètre a délimité. Les pêcheurs craignent de voir se profiler des zones de non-pêche.

En mai dernier, le CPAG avait déjà adhéré au Collectif Emeraude Cotentin dans la même optique. Ce collectif a été créé pour protéger les intérêts des pêcheurs amateurs et lutter contre la sous-représentation des associations locales de pêche, comme cela avait été le cas, estime-t-on, lors de la création du parc marin d'Iroise en 2007.

Jean Lepigouchet, président du Comité départemental de la Pêche Maritime de Loisirs de la Manche (le CD50 et ses 17 fédérations de pêche) et



■ Les adhérents, attentifs, ont écouté les rappels des enjeux du parc marin et de la nécessité d'être nombreux pour peser dans les décisions à venir.

Gérard Mongin, président du CPAG parlent également d'une voix unanime lorsqu'il s'agit du futur et possible permis de pêche. « Le permis ne résoudra rien. La préservation des ressources nous la faisons déjà par une pêche raisonnée. Depuis des années, nous publions un guide des bonnes pratiques. Ce que nous avons constaté c'est que le pêcheur « viandard » existe de moins en moins. Tout au moins en ce qui concerne les locaux... Quant au marquage des poissons, il devrait être réservé aux espèces de valeur, comme le bar. C'est

aberrant pour le maquereau. Ce qui ne veut pas dire qu'on peut en pêcher sans limite... ». En ligne de mire, le Grenelle de la mer, la charte qui en découle et les restrictions à venir sur la pêche amateur. En conclusion et dans l'expectative de nouvelles réglementations, « il ne faut pas céder à la panique, mais rester vigilants ».

Quelques chiffres : un rapide tour d'horizon sur les membres du CPAG a permis de constater que 373 d'entre eux possédaient des bateaux dont 246 stockés sur remorque, 67 seulement

hébergés au port de plaisance de Herel et 32 au port à sec. Parmi les adhérents, ils sont 186 à utiliser la cale de mise à l'eau granvillaise. Les autres se répartissant sur les plages du littoral.

Pratique. Tous les derniers vendredis de chaque mois, à 20 h 45, le CPAG organise des écoles de pêche, gratuites, au CRNG. Renseignements au 06 83 99 36 90, ou au bureau du port de plaisance Herel, promenade du Dr Paul Lavat. Cotisation au CPAG : 22 euros. Cotisation à la FNPPSF : 12 euros.